

COMMISSION DE GESTION 2023
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
COHESION SOCIALE, LOGEMENT ET SECURITE
(COH)

Objet : GESTION 2023

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère COHESION SOCIALE, LOGEMENT ET SECURITE, composée de Floriane Wyss, membre, et Véronique Dessaux Hadorn, présidente-rapporteuse, remercie M. Laurent Pellegrino, Municipal, et Mme Mama Anne, Cheffe de Service, M. Abdelrahman Abu El Hassan, Chef d'Office, M. Clément Leu, Commandant PRM, ainsi que M. David Stauffer, Chef Etat-major PRM, pour le temps qu'ils nous ont consacré, ainsi que pour leurs réponses à nos questions.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du *dicastère Cohésion sociale, Logement et Sécurité* a participé à 3 séances :

- **Mercredi – 15.03.2024 – 15h30-17h15 – Cohésion sociale, espace Couvaloup**
Discussion et visite de l'espace Couvaloup avec M. Laurent Pellegrino, Municipal, Mme Mama Anne, Cheffe de Service et M. Abdelrahman Abu El Hassan, Chef d'Office.
- **Jeudi – 04.04.2024 – 13h30-15h30 – Logement, Place St-Louis 2**
Discussion et visite des locaux de la Place St-Louis 2, avec M. Laurent Pellegrino, Municipal, et Mme Mama Anne, Cheffe de Service.
- **Vendredi – 05.04.2024 – 13h30-15h30 – Police Région Morges**
Discussion et visite des locaux de la PRM, avec M. Laurent Pellegrino, Municipal, M. Clément Leu, Commandant PRM, M. David Stauffer, Chef Etat-Major PRM, et Mme Mama Anne, Cheffe de Service.

2. OFFICE DE LA COHESION SOCIALE

Nous nous sommes entretenues avec le Municipal concerné, la Cheffe du Service, à son poste depuis douze ans, et le Chef d'Office, à son poste depuis sept ans.

Points principaux discutés

Les activités de cet office sont concentrées autour de la jeunesse, des aînés et des bénéficiaires de prestations pour l'intégration et le travail social. Le service est très actif et reçoit de nombreuses sollicitations. Il continue à développer différents projets et activités en faveur de ces trois publics cibles.

Concernant l'intégration, un atelier informatique a été organisé afin d'encourager la réinsertion professionnelle, en particulier des femmes.

Il a été relevé que les cours de français proposés aux allophones sont des cours de niveau débutant et que certaines personnes souhaiteraient bénéficier de cours plus intensifs ou avoir la possibilité de pratiquer davantage la langue française. Les besoins précis n'ont pas pu encore être identifiés, mais la problématique a été soulevée par la commission consultative d'intégration Suisses-Étrangers. La Ville de Morges ne peut pas organiser des cours intensifs. Les besoins et les profils semblent très variables. L'office dirige les personnes concernées vers des associations existantes, par ex. : Français en Jeu (prestations subventionnée), Lire et Écrire (prestations subventionnées). Toutefois, la pratique du français intensif et les possibilités d'échange (pratiquer la langue) manquent. Cela pose notamment des questions logistiques (professeur compétent, salle). L'idée serait donc de voir si l'offre est suffisante ou non en matière de cours de français. Et pour cela, il faut mieux cerner les besoins, car actuellement, il s'agit de besoins individuels. Morges est en quelque sorte la plaque tournante et redirige, mais l'office devrait compléter ses informations en s'assurant d'avoir un aperçu de ce qui est proposé dans la région. En outre, une marge de manœuvre

existe probablement au niveau de la communication aux bénéficiaires potentiels sur les possibilités existantes concernant les formations en langue française.

Diverses activités ont également été offertes aux seniors, notamment une exposition photo des femmes de plus de 60 ans à l'espace 81.

Les aînés ont également pu assister à un spectacle (sortie proposée tous les deux ans en alternance avec une croisière). À l'issue du spectacle, différentes associations partenaires ont présenté leurs activités, ces associations proposent des prestations pour les seniors à Morges et soulignent leurs besoins de recruter des bénévoles. Toutes les associations connues proposant des prestations pour les seniors à Morges ont été invitées à cette sortie des aînés par l'Office de la cohésion sociale. Malheureusement, elles n'ont pas pu toutes être présentes pour des raisons d'agenda. Voici les associations qui ont tenu un stand en 2023 : AVIVO, CMS, Espace prévention, Mouvement des aînés, Pedibus Vaud, Pro Senectute, Proxy, SAF, Ville de Morges (cohésion sociale). Cette rencontre entre les aînés et les associations était une première en 2023 et l'expérience a été très appréciée de part et d'autre. Il n'est pas certain que l'Office de la cohésion sociale puisse réunir les partenaires lors de la sortie bateau, en raison des places disponibles qui sont très limitées et prisées et de la configuration du lieu. En effet, il faut qu'il puisse y avoir suffisamment de place pour permettre l'échange avec les partenaires présents. L'Office de la cohésion sociale est actuellement en discussion pour explorer des pistes avec la CGN. L'expérience sera dans tous les cas renouvelée lors de la sortie au théâtre en 2025. À noter que, quelle que soit l'activité (croisière ou théâtre), plus de 400 personnes y ont participé.

Un atelier danse est proposé aux familles qui peuvent venir avec leurs enfants. Vu le succès rencontré, les familles souhaiteraient pouvoir exercer d'autres activités.

La Ville n'a pas d'interaction particulière avec la maison d'accueil pour les victimes de violences située à Morges, car cette maison est gérée directement par le centre d'accueil de Malley-Prairie. Un projet de prévention était programmé, mais n'a finalement pas été mis en œuvre, la personne responsable du centre n'étant plus disponible.

Exonération de la taxe déchets et distribution des bons pour les sacs-poubelle

Le nombre de bénéficiaires d'exonération de la taxe est passé de 35 en 2022 à 492 en 2023. Ceci est dû à la réorganisation de la distribution des bons pour les sacs-poubelle. Si cette réorganisation a permis à plus de bénéficiaires d'accéder à l'exonération, sa gestion administrative est devenue très lourde pour l'office. Pour des raisons de protection des données, l'office collabore avec l'ARASMAC afin de savoir qui est au bénéfice des prestations complémentaires RI, AVS/AI ou PC Familles, donnant droit à une exonération de la taxe déchets et à des bons pour sacs-poubelle. Concrètement, un courrier d'information est envoyé par l'ARASMAC aux bénéficiaires et c'est ensuite l'office de la cohésion sociale qui gère les demandes. Ce processus complexe fait que les bénéficiaires peinent à savoir à qui s'adresser, ce qui génère une charge de travail fastidieuse pour tous. L'office réfléchit à la manière d'améliorer le suivi administratif afin de l'alléger. À noter que dans le projet initial, il était prévu que les bons soient distribués par l'ARASMAC. C'est à la suite d'un amendement accepté par le Conseil communal que cette prestation est restée au sein des services communaux pour des raisons d'économie.

Gestion des demandes de soutien pour des projets sociaux

Les demandes de soutien pour un subside communal ou un soutien financier (subvention) concernant les projets doivent venir des associations. Les critères d'acceptation sont les suivants :

1. La demande doit être adressée personnellement au service ou à la syndique (aucun tout ménage).
2. La demande doit contenir un argumentaire, le descriptif du projet et les comptes et budget.
3. Le projet doit entrer dans la politique de cohésion sociale ou de coopération au développement de la Ville (pas les mêmes critères).
4. L'association doit se situer à Morges ou dans les environs de préférence.

En 2023, environ 61 demandes ont été traitées, y compris les subsides communaux. Ce chiffre est approximatif, car l'office a reçu des demandes auxquelles ils n'ont pas répondu et pour lesquelles ils n'ont pas conservé de copie. En 2023, 15 réponses ont été positives, dont 13 concernent des subsides communaux et 2 la Coopération au développement. 44 réponses ont été négatives.

Heures supplémentaires

Une discussion a été menée au sujet de la charge de travail de la Cheffe de Service et du Chef d'Office, ainsi que s'agissant des heures supplémentaires qu'ils peuvent être amenés à faire. Il est ressorti que l'office semble très sollicité. C'est en particulier le cas pour la mise sur pied de nouveaux projets dont la réalisation

demande des évaluations et des accompagnements, dont les tâches ne sont pas toujours visibles, ni quantifiables.

À la question « Quelles sont les tâches réalisées qui ne font pas partie du descriptif de fonction ? », il est répondu : « Il y a des tâches qui peuvent être réalisées en plus du fait de l'absence de collaborateurs ou du fait de l'absence de ressources (exemple : absence de « backup »). Ce qui alourdit la charge de travail concerne surtout l'augmentation du volume des prestations, des sollicitations de la population et/ou des partenaires en augmentation, des cas spécifiques et/ou sensibles à traiter, des problématiques sociales, des nouveaux projets, les imprévus, les remplacements de personnel, etc. De temps certaines tâches sont réalisées et ne font pas partie du cahier de charge : il s'agit notamment de nouveaux projets transversaux ou des projets de service. »

À la question de savoir si tous les collaborateurs sont amenés à faire des heures supplémentaires, il est répondu : « Oui, les autres collaborateurs administratifs peuvent faire des heures supplémentaires, mais elles sont toutes récupérées. Il n'y a pas eu de paiement d'heures supplémentaires en 2023. »

Concrètement, il n'y a pas assez de ressources humaines par rapport aux demandes de projets ou projet en cours, comme par exemple pour un nouveau projet sur la précarité menstruelle. Le service essaie donc de limiter le nombre de projets par manque de ressources. Cependant, ils sont conscients que certains bénéficiaires comptent sur eux et cela les pousse à vouloir répondre à ces besoins. Cette surcharge de travail pèse sur chacun. Ils arrivent parfois à compenser leurs heures, mais ce n'est pas toujours le cas. Les périodes creuses deviennent de plus en plus rares. Une des problématiques soulevées est que lorsqu'un collaborateur est absent, il n'y a personne pour reprendre ses tâches. De ce fait, ce sont souvent les cadres qui pallient au manque.

En tant que cadres, il est attendu qu'ils puissent faire des heures supplémentaires. Cependant, celles-ci dépassent la semaine de vacances supplémentaires qui leur est octroyée en compensation. À noter que la Cheffe de Service nous informe ne pas perdre du temps à noter toutes ses heures supplémentaires puisque celles-ci ne sont pas toutes compensées. Seules 42 heures supplémentaires sont notées pour justifier de la compensation des 42 h/année.

De manière générale, la surcharge de travail est chronique et péjore la qualité et l'organisation du travail. Il est difficile de donner un ordre de grandeur précis face à une situation qui perdure. Il est évident que ces conditions de travail ne sont pas optimales.

Remplacement en cas d'absence de longue durée d'un collaborateur

En 2023, il n'y a pas eu d'absence de longue durée d'un collaborateur, ni d'absences récurrentes. Cependant, il nous a été indiqué que la surcharge de travail était déjà présente.

Actuellement, le service ne dispose pas de ressources nécessaires pour mettre en place un « backup » efficace qui permettrait de pallier à une absence planifiée ou non et d'assurer une bonne continuité du service. Ce « backup » est assuré par la Cheffe de Service en cas d'absence planifiée ou non planifiée.

Des réflexions et mesures internes ont été mises en place : « team building, » mesures d'optimisation des procédures, mise en suspens de projets.

Malgré les refus d'augmentation d'EPT (suite à la demande faite en 2023), la direction va de nouveau soumettre dans le cadre du budget 2025 à la Municipalité une demande de ressources supplémentaires pour renforcer la direction et permettre de travailler dans de meilleures conditions.

Les congés de longues durées sont remplacés. Cependant, la complexité des différents postes ne permet pas un remplacement rapide sans soutien et engagement des collaborateurs actuels. D'autre part, toutes les tâches ne peuvent être reprises.

Point sur l'organisation du service Cohésion sociale et logement

Afin de comprendre la surcharge de travail actuel, il faut revenir sur la réorganisation du dicastère. L'office a perdu des ressources suite à la restructuration. Il était prévu que le poste de la Cheffe de Service soit réévalué après un an, mais ceci n'a pas pu se faire dû aux restrictions budgétaires.

Depuis la réorganisation de la Municipalité en 2021, le service Cohésion sociale et logement a été réparti au sein de deux nouveaux dicastères. Ainsi, l'Office du logement a été intégré à la nouvelle Direction Cohésion sociale, logement et sécurité. Voici les informations données suite à nos questions :

« Dans ce contexte, l'adjoint administratif, en même temps préposé au logement à 40% a quitté le service pour devenir Adjoint au Chef du service de l'Enfance à 100%.

En conséquence, le 40% dédié à l'Office du logement, la supervision des prestations sociales et administratives et la gestion financière, a totalement été repris par la Cheffe de Service, déchargée de l'activité liée à l'enfance. Le service est confronté à des risques opérationnels pour les activités de gestion administrative particulièrement. Si elle a pu y échapper pendant de nombreuses années grâce à l'ancienneté de la collaboratrice en poste et à son assiduité, mais aussi grâce aux synergies avec le personnel administratif de l'enfance avant la réorganisation, elle fait face à des difficultés depuis deux ans pour deux raisons principales : l'activité repose sur une seule personne (risque opérationnel, car pas de back office) et les activités sont variées et complexes.

À la suite du départ du responsable d'équipe des travailleurs sociaux, son poste a été remplacé par un poste de travailleur social sans fonction d'encadrement. La coordination de l'équipe a été confiée à l'actuel Chef de l'Office, ancien délégué à la cohésion sociale. Bien que pertinent et efficace, depuis cette nouvelle organisation en novembre 2021, le Chef d'Office a vu ses responsabilités et sa charge de travail augmenter. La collaboratrice administrative a seulement un 50% de son 0.6EPT à disposition pour soutenir le Chef d'Office. »

Lors des discussions, nous avons pu relever l'engagement, la persévérance et la motivation des cadres qui ont à cœur de ne pas faillir à leurs responsabilités et de pouvoir répondre aux bénéficiaires qui comptent sur eux, ceci malgré cette surcharge de travail qui semble insoluble pour l'instant.

En conclusion, il manquerait une personne pour la réception / administration, qui serait en « backup » et une autre personne pour gérer la politique de logement. A noter, il n'y a pas la possibilité d'accueillir un apprenti, car le service n'a pas les ressources pour le former et l'encadrer.

Vœu N° 9 – 2023 : Que la Municipalité mette toute en œuvre pour pallier à la surcharge de travail chronique et dommageable de l'Office de la cohésion sociale et du logement.

Vœu N° 10 – 2023 : Que la Municipalité présente, à la commission de gestion, les actions prises pour l'amélioration de la distribution des bons pour sacs-poubelle.

Vœu N° 11 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité que les différentes associations partenaires puissent présenter leurs activités également dans le cadre de la sortie des aînés « croisière ».

3. OFFICE DU LOGEMENT

Demandes d'appartements subventionnés

Les nouvelles demandes et les personnes en liste d'attente sont en augmentation, elles ont doublé en deux ans. Le nombre de personnes/familles en liste d'attente ne correspond pas aux besoins, car les demandes viennent des gérances, ce qui signifie que certaines personnes peuvent être inscrites dans plusieurs gérances. Par contre, il n'y a pas de doublon pour les nouveaux dossiers d'inscription, car le dossier est sélectionné par la gérance, qui transmet la demande. L'Office du logement est chargé du contrôle de certaines conditions (si la personne est bien inscrite au contrôle des habitants, situation financière, etc.). La question du nombre des personnes/familles en liste d'attente pourra être réglée par la liste centralisée, une fois celle-ci mise en place, ce qui n'est pas encore le cas actuellement.

Projet de mise en place d'une liste d'attente centralisée

Le projet de liste d'attente centralisée concernant les appartements subventionnés a été lancé en 2021. Les Morgiens s'inscrivent auprès des six gérances qui ont leur propre fonctionnement sur la gestion des demandes et sur le système d'attribution. Un questionnaire a été adressé aux coopératives et gérances afin de connaître leur patrimoine et manière de fonctionner et la façon dont les logements sont attribués. Une rencontre a eu lieu avec eux. Le but étant de centraliser les informations et faire un bilan. Le projet a été mis en suspens suite au départ du collaborateur et devrait être repris en mai 2024, mais ceci n'est pas assuré étant donné la surcharge de travail actuelle ; l'Office du logement devant prioriser ses projets. D'autre part, il y a des réticences de la part des gérances face à ce projet. S'il ne peut être mis en place avec toutes les gérances, il est envisagé de commencer par une gérance afin de l'expérimenter. Cette liste d'attente centralisée permettrait à l'Office du logement d'améliorer son efficacité. Nous comptons sur la Municipalité pour s'assurer que ce projet se finalise au plus vite.

Révisions individuelles

Les chiffres 2023 sont en hausse, notamment concernant les « ménages hors critères après révisions ». En 2021 lors du changement de législature, la révision a été mise en attente. En 2022, il y a eu un congé de longue durée et la personne venue en remplacement n'a pas pu le faire. En 2023 il y a eu un rattrapage, ce qui explique l'augmentation. Un calendrier des contrôles est prévu sur cinq ans, avec une révision tous les deux ans.

Développement des logements d'utilité publique

Un cabinet (CBRE) a été mandaté pour établir un diagnostic. Sur cette base des recommandations, une feuille de route a été établie qui est en cours d'analyse par l'Office du logement. Elle est bientôt terminée et sera communiquée au Conseil communal. Une des mesures est de centraliser la liste d'attente.

Expulsion

Quand la personne concernée par une expulsion est au bénéfice de l'aide sociale, c'est le CSR qui est compétent et dans le cas contraire, c'est la commune qui est compétente. La décision d'expulsion est émise par la justice de paix. La lettre est adressée directement à la personne concernée, dans certains cas, cette dernière demande de l'aide à COH. L'office peut par exemple :

- Chercher un accord avec la gérance, pour un aménagement de paiement.
- Apporter un soutien afin d'éviter l'expulsion. Dans un cas, la Ville a payé deux mois de loyer avec aménagement de paiement. Ce qui revient moins cher que de devoir reloger la personne.
- Apporter un soutien après l'expulsion, soit aider à retrouver un logement ou soutien services sociaux.

En cas d'expulsion, la personne concernée doit trouver un endroit où placer ses meubles (famille par exemple). Si cela ne semble pas envisageable, un déménageur déplace les meubles dans un garde-meubles et la facture est envoyée à la personne expulsée. Si la personne est insolvable, la Ville paie le déménageur et ensuite, la personne doit rembourser à la Ville. Le garde-meuble est au coût de la personne expulsée. Si au bout d'un certain temps elle ne récupère pas ses meubles, elle est informée que ceux-ci seront donnés ou jetés.

Etat de situation du vœu n° 14

Concernant le vœu n°14 « Que la municipalité mette en place des outils précis de monitoring afin d'avoir une vision plus claire sur l'ensemble des activités du dicastère », le projet de mise en place préalablement confié à un prestataire n'a pas repris. Il est prévu de le faire à l'interne mais ce projet est en stand-by dû à la charge de travail.

4. PRM

La PRM est composée de différentes unités : police du commerce, police de la signalisation, assistants de sécurité publique (ASP), service des inhumations. L'effectif de la PRM n'est pas indiqué en introduction dans le rapport de gestion contrairement aux autres offices du dicastère, ce qui empêche de se faire une idée claire de l'étendue de la PRM.

En 2023, la PRM a été bien occupée par divers projets importants de la ville ou autres tâches liées à son mandat, par exemple :

- Le plan de signalisation définitif de l'ensemble du quartier de Castellane,
- Le plan de mobilité de Beausobre (de nombreuses séances ont eu lieu),
- Le changement de tarification des horodateurs (plaquettes, signalisation et tarifs dans les machines),
- L'évaluation des changements de zone bleue qui passe en zone blanche (de nombreuses séances ont eu lieu),
- L'augmentation du nombre de chantiers (50%). Comme la PRM est garante de la légalité de la signalisation des différents chantiers (mise en place par les entreprises et contrôle par la PRM), elle doit donc être présente aux séances de chantier, ce qui a engendré des abandons de tâches de la signalisation.
- Les déplacements des ASP pour remettre des mandats et commandements de payer. Bien que le nombre de commandements de payer se soit stabilisé, les visites au domicile des personnes concernées ont augmenté, car ces dernières ne répondent pas toujours (pendant le Covid, les personnes étaient plus souvent à la maison). La PRM peut passer jusqu'à trois reprises et doit ensuite faire un rapport si la personne n'était pas présente les trois fois.

- La hausse du nombre de manifestations qui peuvent aller de la réservation de deux places de parc pour un mariage à une manifestation d'envergure telle que Le livre sur les quais.
- Projet de restructuration de la gestion des marchés (les grands marchés ont un énorme succès, le processus de réservation sera modifié et sera informatisé). À l'heure actuelle, la personne doit faire une demande écrite et attendre une réponse.
- De nouvelles tâches liées au contrôle des panneaux n'ont pu être effectuées dû au suivi d'autres projets

Manifestations – grands marchés

Toutes les manifestations sont ouvertes via le guichet virtuel Pocama : Portail Cantonal des manifestations (formulaire à remplir, avec des champs différents selon le type d'événement). Les deux grands marchés (printemps et automne) rencontrent beaucoup de succès. Les critères d'inscriptions principaux sont la diversité des stands et l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Suivis des doléances par la population morgienne

En 2023, la PRM a répondu à une trentaine de doléances pour terrasses et quinze pour autres endroits. La PRM dit se déplacer systématiquement sauf si le personnel est occupé sur une intervention plus urgente ou essentielle d'un point de vue sécuritaire. Des contrôles permettant de vérifier si les conditions convenues sont respectées se font également en amont des manifestations (par ex. contrôle du nombre de Securitas, position des haut-parleurs). Les nuisances diffèrent selon le type de manifestation (concert ou groupe de personnes dans la rue). En ce qui concerne le contrôle du nombre de décibels autorisés, ce dernier se fait en début de saison et ponctuellement. Le canton qui est spécialiste en matière de contrôle de décibels a été sollicité pour une formation du personnel de la PRM. À noter que certains organisateurs de manifestations sont équipés d'un outil leur permettant de vérifier eux-mêmes le niveau de décibels.

Heures supplémentaires

En 2023, la charge de travail des différentes unités de la PRM a considérablement augmenté, que ce soit s'agissant du nombre de séances, des interventions, des questions de signalisation. Cette situation est critique. Une priorisation des tâches est faite et si celles qui sont mises en suspens sont certes non urgentes (par ex. remplacer un panneau), elles doivent quand même un jour être effectuées. Des réflexions ont lieu à l'interne concernant la gestion des heures supplémentaires, afin d'éviter de se retrouver avec des heures supplémentaires impossibles à rattraper ou encore des arrêts maladie. Une solution temporaire est le renfort inter service qui a permis aux différentes tâches d'être effectuées. Cependant, au vu de l'augmentation du volume du travail, il a été mentionné qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs. Les réflexions se poursuivent et des pistes seront présentées au comité de direction afin d'améliorer la situation. Une demande de ressources supplémentaires sera soumise au comité directeur.

Sauvetage

Le sauvetage a pris l'initiative de contacter les communes aux alentours de Morges afin d'obtenir un soutien financier dont la société a besoin pour continuer à couvrir ses frais. Seules quelques communes ont répondu favorablement à cette demande. Une réflexion est en cours afin que la Municipalité soutienne une demande de subvention pérenne auprès des communes de Préverenges et de Tolochenaz.

Erreurs dans le rapport de gestion

Nous avons relevé des erreurs dans le rapport 2023. Elles concernent le taux d'absentéisme aux Grands Marchés, le commentaire du Marché des nocturnes de Noël, et le commentaire sous le service communal des inhumations et incinérations.

Nous recommandons à la PRM de vérifier ce type d'erreur lors de la rédaction du prochain rapport.

Vœu N° 12 – 2023 : Que la Municipalité indique l'effectif de la PRM au début de la présentation des réalisations de cette dernière

Vœu N° 13 – 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de soutenir le sauvetage dans ses démarches auprès des communes concernées pour l'obtention de soutien financier.

5. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

4 vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le dicastère *COHESION SOCIALE, LOGEMENT ET SECURITE*. La Municipalité propose d'en classer 1. La Commission de gestion est favorable au classement de 1 vœu et au maintien des 3 vœux restants.

Vœu N° 11-2021 : Que la Municipalité solutionne l'opacité des différentes listes d'attentes pour les logements subventionnés afin d'obtenir des statistiques au plus proche de la réalité

Bilan de la Municipalité

L'Office du logement va prendre contact avec l'ensemble des Un projet de liste d'attente centralisée est en cours. La direction a rencontré l'ensemble des gérances des logements subventionnés coopératives et gérances en 2023. Le projet sera finalisé en 2024. afin de trouver avec elles le moyen d'améliorer la pertinence et la fiabilité des statistiques.

La Municipalité accepte ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité ne propose pas le classement.
La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 12 – 2021 : Que la Municipalité engage une campagne active dans la communication des droits d'octroi d'appartements subventionnés y compris dans les principales langues étrangères de la commune.

Bilan de la Municipalité

Dans son programme de législation, la Municipalité prévoit de rendre visible les prestations existantes, ce vœu entre dans le cadre de cette mesure.
La Municipalité accepte ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité ne propose pas le classement.
La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 14 – 2021 : que la Municipalité mette en place des outils précis de monitoring afin d'avoir une vision plus claire sur l'ensemble des activités du dicastère.

Bilan de la Municipalité

Lors de la réorganisation des directions, la Direction Cohésion sociale et logement a mis en place une thématique « évaluation des prestations » qui a vocation à mieux piloter le service et à adapter les prestations sociales. Ce travail est en cours.

La Municipalité accepte ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité ne propose pas le classement.
La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 6 – 2022 : que la Municipalité présente dans le rapport de gestion les différentes catégories de logements de type Logements d'utilité publique (LUP), le nombre de bénéficiaires et de logements et les critères d'accès.

Bilan de la Municipalité

Cette information permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur l'état de situation des logements d'utilité publique présents sur le territoire de Morges. La Municipalité accepte ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être classé,

6. CONCLUSION

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes rencontrées dans le cadre de nos visites. Les discussions ont été riches en information et nous tenons à souligner le professionnalisme, la persévérance et l'engagement des différents collaborateurs dans l'exécution de leurs mandats. La surcharge de travail mentionnée à maintes reprises et parfois le sentiment que cette surcharge n'est pas reconnue nous questionne. Nous espérons qu'avec les quelques éléments apportés dans ce rapport, des réflexions et discussions se poursuivront et surtout que des solutions pérennes seront trouvées.

Pour la commission de gestion :

Le président

Marc-Emmanuel Crippa

Pour la sous-commission COH :

La présidente

Véronique Dessaux Hadorn

Rappel des vœux 2023

Vœu N° 9 – 2023 : Que la Municipalité mette toute en œuvre pour pallier à la surcharge de travail chronique et dommageable de l'Office de la cohésion sociale et du logement.

Vœu N° 10 - 2023 : Que la Municipalité présente, à la commission de gestion, les actions prises pour l'amélioration de la distribution des bons pour sacs-poubelle.

Vœu N° 11 - 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité que les différentes associations partenaires puissent présenter leurs activités également dans le cadre de la sortie des aînés « croisière ».

Vœu N° 12 - 2023 : Que la Municipalité indique l'effectif de la PRM au début de la présentation des réalisations de cette dernière

Vœu N° 13 - 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de soutenir le sauvetage dans ses démarches auprès des communes concernées pour l'obtention de soutien financier.